

ÉTENDUE DU SERVICE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE :

- Si, pour des raisons valables et vérifiables, le membre se trouve dans l'impossibilité de joindre le service d'assistance routière et se voit dans l'obligation de se procurer son service par ses propres moyens, il devra régler la facture et retourner l'original à l'adresse suivante : SIGMA ASSISTEL, 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 1500, Montréal, QC H3B 4N4, dans les trente (30) jours suivant la panne pour avoir droit au remboursement. Au moment de sa réclamation, le membre devra fournir une preuve que le service a été rendu par un professionnel certifié en dépannage. Le remboursement sera effectué selon les barèmes commerciaux en vigueur dans la région où la panne est survenue et les conditions du service.
- SIGMA ASSISTEL ne peut garantir que l'établissement de réparation où sera remorqué le véhicule sera ouvert au moment de l'intervention. De plus, SIGMA ASSISTEL n'est pas en mesure de garantir que les réparations requises pourront être effectuées sans délai par l'établissement de réparation.
- Lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible que les délais d'attente soient plus longs. Dans certaines circonstances exceptionnelles, il peut même arriver que le chargé d'assistance de SIGMA ASSISTEL demande au conducteur de se trouver lui-même un professionnel certifié en dépannage, de le payer et de demander par la suite un remboursement.
- Dans le cas d'un remorquage ou d'un treuillage d'un véhicule tirant une roulotte, une remorque ou tout autre équipement, les frais excédentaires encourus pour remorquer ou dégager la roulotte, remorque ou autre équipement ne sont pas couverts et doivent être déboursés directement par le membre. Lors d'une panne, SIGMA ASSISTEL ne peut garantir que les remorqueurs disponibles posséderont l'équipement nécessaire pour dépanner la roulotte, remorque ou autre équipement. Il est possible que les délais d'attente soient plus longs qu'à l'habitude ou dans certaines conditions exceptionnelles, qu'il soit demandé au conducteur de trouver lui-même un fournisseur de services capable de remorquer la roulotte, remorque ou autre équipement, et ce, à ses frais.

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Le réseau FADOQ et la Banque Laurentienne sont heureux de vous offrir encore plus de privilèges. Votre carte VISA Privilèges OR FADOQ vous donne désormais accès à un **service d'assistance routière gratuit**. N'hésitez pas à profiter de ce nouvel avantage en cas de besoin.

Bonne route !

VOTRE CARTE AIDE-MÉMOIRE À DÉCOUPER ET CONSERVER DANS VOTRE PORTEFEUILLE



Carte VISA perdue ou volée

Montréal : 514 284-7570

Canada et États-Unis : 1 800 263-8980 (sans frais)

Service à la clientèle Banque Laurentienne

Tous les jours, de 8h à 20h

Montréal : 514 252-1846

Canada et États-Unis : 1 800 252-1846 (sans frais)

fadoq

NOUVEAU SERVICE D'ASSISTANCE ROUTIÈRE



ARFadoq-F108/14

AVEC VOTRE CARTE VISA PRIVILÈGES OR FADOQ



CONDITIONS GÉNÉRALES

Le nouveau service d'assistance routière* de votre carte VISA Privilèges OR FADOQ est offert par SIGMA ASSISTEL. Ce service est assujéti aux conditions et limites suivantes :

PERSONNES COUVERTES :

Tout titulaire d'une carte VISA Privilèges OR FADOQ de la Banque Laurentienne en règle en vertu des modalités de l'entente régissant l'utilisation de la carte.

TERRITOIRE COUVERT :

Le Canada et les États-Unis (hors Alaska et Hawaï).

PROTECTION :

24 heures par jour, 365 jours par an.

NOMBRE DE SERVICES :

Jusqu'à quatre (4) appels de service par année et par titulaire.

SERVICES COUVERTS :

- **Remorquage** : Au garage autorisé au choix du membre dans un rayon de 10 kilomètres du lieu de la panne. Si le garage autorisé au choix du membre est situé à plus de 10 kilomètres du lieu de la panne, les frais pour chaque kilomètre excédentaire seront à la charge du membre. Un seul remorquage par événement est alloué.
- **Survoltage de la batterie** : Afin de faire démarrer le véhicule parce que la batterie est trop faible ou qu'elle doit être rechargée. Si la tentative de survoltage est infructueuse, le véhicule est remorqué selon les conditions du service.
- **Dépannage-crevaisson** : Remplacement du pneu endommagé par la roue de secours du véhicule. Si le conducteur ne dispose pas d'un pneu de rechange, SIGMA ASSISTEL remorquera le véhicule selon les conditions du service.
- **Dépannage-clés** : Déverrouillage des portières en cas d'oubli des clés à l'intérieur du véhicule. Remorquage du véhicule selon les conditions du service en cas de bris de la clé dans le barillet du démarreur ou dans l'insuccès à déverrouiller les portières. Si requis, les frais de services d'un serrurier sont couverts jusqu'à un maximum de 50 \$.

CARTE VISA PRIVILÈGES OR FADOQ



Assistance routière

Service 24/7

Montréal : **514 871-3224**

Canada et États-Unis : **1 877 870-3224** (sans frais)

Assurance collision et dommages véhicule de location

Canada et États-Unis : **1 800 847-2911** (sans frais)

Partout ailleurs : **410 581-9994** (frais virés)

VOTRE CARTE AIDE-MÉMOIRE À DÉCOUPER ET CONSERVER DANS VOTRE PORTEFEUILLE

- **Livraison de carburant** : Livraison d'essence en cas d'immobilisation du véhicule à la suite d'une panne d'essence. Au-delà de 5 litres, le coût est à la charge du conducteur.
- **Treuillage** : Extraction du véhicule lorsque le véhicule du conducteur est enlisé dans du sable, de la boue, de la neige ou est dans un fossé. Le véhicule doit être accessible par une voie normale de circulation. Un opérateur et un véhicule de service seront offerts pour ce service. Le conducteur est responsable des frais engagés pour de l'équipement ou du personnel additionnel.

EXCLUSIONS :

L'assistance routière SIGMA ASSISTEL vise les situations d'urgence courantes liées à l'utilisation d'un véhicule de promenade pour les particuliers. Ne sont donc pas couverts :

- Services répétés pour un véhicule dont l'entretien est déficient ou pour lequel des réparations de routine sont nécessaires;
- Deuxième intervention pour une même cause sans que l'entretien ou les réparations nécessaires aient été effectués sur le véhicule;
- Pelletage de la neige sur ou autour du véhicule;
- Changement saisonnier des pneus, installation ou enlèvement de chaînes;
- Entreposage du véhicule;

- Pièces, main-d'œuvre ou réparations requises à la suite de la panne;
- Arrangements relatifs aux réparations et au paiement de celles-ci;
- Pour tous les services routiers :
 - > lorsque le titulaire (détenteur de carte) n'est pas présent sur le lieu de la panne (il doit demeurer avec le véhicule sur le lieu de la panne);
 - > d'un garage à un autre;
 - > d'un garage à un autre endroit;
 - > dans une cour de récupération;
 - > pour un conducteur dans l'impossibilité de conduire notamment à cause de la drogue, de l'alcool ou de la fatigue;
 - > d'un véhicule remisé, non utilisé temporairement ou sans plaque d'immatriculation et d'un véhicule qui est non utilisable sur la route. Le véhicule doit être en état de rouler sur un chemin public, propulsé par son propre moteur.
- Remorquage jusqu'à une résidence privée;
- Remorquage et treuillage d'un véhicule dont le poids nominal brut (PNBV) est de plus de 3 500 kg;
- Services pour un véhicule en panne ou enlisé sur un chemin privé, un terrain vacant, une entrée privée enneigée ou glacée (déblaiement de la neige non couvert), une plage, un chemin non entretenu, non nivelé ou non déblayé ou tout autre endroit difficile d'accès;
- Événements liés à un accident (collision, choc ou impact qui implique ou non un autre véhicule et qui rend le véhicule inutilisable);
- Le service n'est pas offert :
 - > pour les motorisés et autres véhicules récréatifs, motocyclettes, motoneiges, roulottes, remorques ou autres équipements;
 - > pour tout véhicule dont l'utilisation est exclusivement commerciale.

MODIFICATION ET ANNULATION :

La Banque Laurentienne se réserve le droit de modifier les présentes conditions ou d'annuler le service d'assistance routière de la carte VISA Privilèges OR FADOQ en tout temps et sans préavis.

*En vigueur au 15 août 2014